

à l'attention de :

à Voiron le 08/11/2019

**DEVIS de formation : DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain
 Formation du 14 septembre 2020 au 23 septembre 2021 (hors rattrapages)**

Cout horaire : 12 € Net de taxe

Frais de dossier :	50 €
--------------------	------

Devis prévisionnel pour les titulaires d'un BEES1 option "activités du cyclisme, BEES1 option "cyclisme : spécialité vélo tout terrain", BPJEPS spécialité "activité du cyclisme" mention "vélo tout terrain"

MODULES ET UNITÉS CAPITALISABLES EN CENTRE	HEURES	COUT (net de taxe)
UC 1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION	Gestion de projet	31,5 H 378 €
	Informatique	28 H 336 €
UC 2 : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET D'ACTION	Analyse économique	7 H 84 €
	Communication	14 H 168 €
	Présentation de la formation	3,5 H 42 €
	Vidéo	3,5 H 42 €
UC 3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN VTT	Anatomie / physiologie	10,5 H 126 €
	Biomécanique	17,5 H 210 €
	Démarche de formation	7 H 84 €
	Entraînement	14 H 168 €
	Séances pédagogiques entre stagiaires	7 H 84 €
	Séances pédagogiques en club	14 H 168 €
ENCADRER LA DISCIPLINE SPORTIVE EN SÉCURITÉ	VTT descente	3,5 H 42 €
	Evaluation formative	3,5 H 42 €
	Aspects juridiques	3,5 H 42 €
	Trial	7 H 84 €
CERTIFICATIONS	<i>Examen des UC 1 ET 2 : 23 septembre 2021 (forfait)</i>	7 H 112 €
	<i>Examen de l'UC 3 : en structure de stage (forfait)</i>	7 H 252 €
Durée de la période de stage en entreprise : 150h minimum	TOTAL EN CENTRE	189 H 2 464 €

Hébergement/Restauration : A la charge du participant. Possibilité de louer une chambre et réserver des repas auprès de TSF : 04 76 67 04 05

Lieu de la formation : IFV - Campus de la Brunerie - 38500 Voiron et 2 semaines de formation sur la station des 2 Alpes pour l'encadrement de la descente

Horaires : 35h/semaine selon les horaires suivants : 08h30-12h / 13h30-17h

Matériel à prévoir : VTT polyvalent (semi-rigide, all moutain, enduro) avec pédales plates - VTT enduro ou DH si possible pour la descente. Votre équipement personnel (protections pour la DH, protection pluie, casque, gants, porte-carte...), un sac d'encadrement (trousse mécanique, pharmacie...), du matériel pédagogique personnel (chronomètre, plots...), un ordinateur portable si possible

J'ai pris connaissance et j'accepte les Conditions générales d'inscription disponibles sur la page suivante : http://www.formation-velo.com/images/stories/CGI_RI/CGI.pdf

L'organisme de formation
représenté par Bertrand RABATEL, directeur

Bon pour acceptation (signature)

IFV Institut de Formation du Vélo
 180 Bd de Charavines - 38500 VOIRON
 Siret : 534 277 488 00019 - APE 9499Z
info@formation-velo.com





INSTITUT DE FORMATION DU VELO

Campus de la Brunerie - 180 Boulevard de Charavines

38500 VOIRON

N° SIRET : 534 277 488 000 19

Code NAF : 8559A

Déclaration d'activité 82380510238

à l'attention de :

PROGRAMME de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances, prévue par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Public visé : Titulaires d'un BEES1 option "activités du cyclisme, BEES1 option "cyclisme : spécialité vélo tout terrain", BPJEPS spécialité "activité du cyclisme" mention "vélo tout terrain" souhaitant acquérir le DEJEPS Perfectionnement sportif mention VTT

Pré-requis :

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la qualification à laquelle elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant :

- Etre titulaire d'une attestation de Prévention Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1) ou équivalent
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique et l'enseignement du Vélo Tout Terrain dont le VTT Descente et Enduro, daté de moins d'un an avant le début de formation.
- Etre titulaire d'un BEES1 option "activités du cyclisme, BEES1 option "cyclisme : spécialité vélo tout terrain" ou BPJEPS spécialité "activité du cyclisme" mention "vélo tout terrain"
- Les moniteurs titulaires d'un des diplomes suivants : CQC VTT OU UCC VTT pourront intégrer ce parcours avec des renforcements pour valider l'UC 4 dont ils n'ont pas l'équivalence.*

Objectifs pédagogiques de la formation : valider le Diplôme d'État de la Jeunesse Education Populaire et Sports spécialité Perfectionnement Sportif, mention Vélo Tout Terrain permettant au candidat d'encadrer en autonomie l'activité Vélo Tout Terrain dont il est responsable au plan pédagogique, en assurant la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge

Dates de la formation en centre : du 14 septembre 2020 au 23 septembre 2021 (hors rattrapages)

UC 1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION

UC 2 : COORDONNER LA MISE EN OEUVRE D'UN PROJET D'ACTION

UC 3 : CONDUIRE UNE DEMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF VTT

*UC 4 : ENCADRER LA DISCIPLINE SPORTIVE EN SECURITE

Moyens, méthodes et supports pédagogiques :

Cette formation s'effectue en présentiel à l'Institut de Formation du Vélo. Un stage pratique en structure professionnelle de minimum 560h doit être effectué selon le calendrier joint au programme.

Les candidats qui font valoir des compétences donnant lieu à certification dans un ou plusieurs domaines ou unités de compétences capitalisables prévus peuvent se voir accorder par le responsable de la formation des allègements de formation. Ces allègements ne dispensent pas de la ou des parties d'épreuve(s) de certification prévue(s)

Les moyens pédagogiques sont les suivants :

- cours théoriques en salle et en extérieur
- cours techniques
- mise en pratique de séances pédagogiques entre stagiaires, évaluations formatives
- mise en pratique de séances pédagogiques avec des enfants et adolescents, évaluations formatives
- ateliers pratiques de mécanique en atelier mécanique
- mise en situation pédagogique en alternance dans une structure d'encadrement VTT (observation puis intervention progressive avec l'appui d'un tuteur de stage)
- rapport de stage
- Supports pédagogiques imprimés remis aux stagiaires
- Utilisation de vidéos
- Utilisation de la plateforme collaborative Classroom

La formation est organisée pour un effectif de 20 participants.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats

L'assiduité à cette formation est obligatoire. Une feuille d'émargement par demi-journée permet de suivre les présences des stagiaires. Chaque fin de semaine, un bilan oral et/ou écrit sous forme de questionnaire est fait avec les stagiaires afin de faire le point sur les contenus dispensés, la progression et les difficultés des stagiaires, ainsi que leurs attentes pour la suite de la formation.

Des évaluations formatives en pédagogie avec un vrai public, observées et commentées par deux formateurs, permettent de situer le stagiaire dans sa progression en encadrement et les compétences restant à acquérir.

Un examen blanc est organisé avant l'examen final. Un livret de suivi stagiaires comprenant les évaluations formatives et des auto-évaluations est remis au stagiaire en début de formation et complété tout au long de sa progression.

Modalités d'évaluation des acquis de formation : 4 unités capitalisables (UC) doivent être validées par pour obtenir le DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain :

1. EPREUVE N° 1 (en organisme de formation) : UC 1 et 2

Le (la) candidat(e) transmet 3 semaines avant l'évaluation à l'Organisme de Formation (OF) un document écrit personnel de 20 pages minimum retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes de perfectionnement sportif dans le champ du VTT assortie de son évaluation. Ce document fait l'objet d'une soutenance orale par le (la) candidat(e) pendant une durée de 20 minutes au maximum suivie d'un entretien d'une durée de 30 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. Durée totale de l'épreuve : 50 minutes maximum

2. EPREUVE N° 2 (en structure de stage) : UC 3

L'épreuve se déroule en structure d'alternance. Elle se compose d'une mise en situation professionnelle suivie d'un entretien. Avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un dossier de 20 pages maximum relatant un cycle de 8 séances minimum avec un public d'au moins 4 pratiquants de + de 12 ans d'un niveau confirmé en VTT.

- Une séance d'entraînement ou de perfectionnement technique : Cette épreuve est établie à partir de la conduite d'un cycle de perfectionnement sur un minimum de 8 séances. L'épreuve peut être organisée à partir de la 4ème séance du cycle. Le candidat conduit cette séance de VTT pendant une durée de une à deux heures auprès d'un public d'au moins 4 pratiquants, de plus de 12 ans, d'un niveau confirmé en VTT.

- Un entretien avec le jury de 45 minutes maximum : 15 minutes maximum au cours desquelles le candidat analyse et évalue sa séance en mobilisant les connaissances acquises et justifie les choix éducatifs et pédagogiques, ainsi que la pertinence de cette séance au sein d'u cycle d'entraînement ou de perfectionnement technique. 30 minutes au maximum au cours desquelles les évaluateurs échangent avec le candidat sur son projet d'entraînement ou de perfectionnement technique à partir du document susmentionné et d'une séquence vidéo de 1 minute réalisée par le candidat au cours d'une des séances du cycle lui permettant de faire une analyse technique et biomécanique de l'un des pratiquants encadrés.

3. EPREUVE N° 3 (en organisme de formation uniquement pour les CQC VTT et UCC VTT) : UC 4 -1

Encadrement de séance VTT enduro en sécurité de une heure à une heure trente d'encadrement. Les temps de transport ne sont pas inclus dans la séance.

L'épreuve se déroule sur un itinéraire enduro de niveau rouge ou équivalent selon les normes de classification technique fédérale. Le public pédagogique ne peut pas être constitué par les candidats eux-mêmes.

4. EPREUVE N° 4 (en organisme de formation uniquement pour les CQC VTT et UCC VTT) : UC 4 -2

Démonstration de trial comprenant deux zones de maniabilité de niveau minimales selon le règlement open free de la FFC (idem TRJV).

Démonstration chronométrée sur une piste de VTT de descente de niveau bleu ou rouge sans saut obligatoire, étalonnée par un ouvrier. Deux ouvriers sont nommés par le directeur technique national du cyclisme ou du cyclotourisme dont un sur proposition du représentant des professionnels de l'activité VTT, pour réaliser le temps de référence sur la démonstration de descente, compris entre 1minute trente et 3 minutes. Le temps du meilleur de ces deux ouvriers est retenu comme temps de référence.

Sanction de la formation : Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire. Si le stagiaire réussit les 4 UC, le diplôme du DEJEPS Perfectionnement Sportif mention Vélo Tout Terrain lui sera délivré après délibération du jury par la DRJSCS Auvergne Rhone Alpes.

Qualité des formateurs :

- Bertrand RABATEL (directeur de l'IFV) : Brevet d'Etat 2e degré VTT, maîtrise STAPS entraînement et auteur du livre Piloter son VTT (Ed. Glénat), enseignant à l'université
- Benjamin VIBERT : BEESAC depuis + de 10 ans, directeur de l'école de VTT MCF des 2 Alpes et formateur à l'IFV depuis 2012
- Vincent VAUDAUX : Brevet d'Etat 2e degré VTT et responsable du Sport-Etudes VTT
- Florian BOUTEILLER : BPJEPS VTT et spécialiste des RAID VTT
- Et plus d'une vingtaine de formateurs selon leur spécialité

*L'organisme de formation représenté par Bertrand
RABATEL, directeur*

3 Boulevard de Charavines - 38500 VOIRON

7 488 000 19 - Code NAF : 8559A

w.formation-velo.com

Organisme de formation enregistré sous le N° 82 38 05102 38 auprès du préfet de la Région Rhône-Alpes. Cet enregistrement ne vaut pas agrément d